



CSE réseau • 3

**Compte rendu FO du
Comité Social et Économique - Extraordinaire
28 mai 2024**

Guide pratique pour les Jeux Olympiques et Paralympiques PARIS 2024

Lors du dernier CSE Réseau des 15 et 16 mai, les élus devaient rendre un avis sur la dérogation au temps de travail pour les personnels affectés aux Jeux Olympiques et Paralympiques. Pour ce faire nous avons reçus des documents incomplets voir faux et parcellaires. Les élus ont donc naturellement demandé des éclaircissements et la tenue d'un CSE extraordinaire en présence d'interlocuteurs capables de répondre à leurs nombreuses questions.

Pascal Golomer et Gilles Silard sont donc intervenus ce 28 mai afin d'expliquer aux élus l'ensemble du projet JO Paris 2024 pour le groupe France Télévisions.

Diffusion en quasi-continuité sur les antennes de France 2, France 3 et via une chaîne numérique. Des plateaux à La Villette, siège du Club France pour recevoir les athlètes, au Trocadéro pour les émissions en direct Télématin, journaux du midi et du soir... La volonté pour France 2 est de suivre en permanence tous les grands évènements quitte à zapper d'un sport à un autre. France 3 veut s'inscrire dans un temps plus long en proposant des retransmissions complètes des sports collectifs notamment. La chaîne numérique souhaite tisser un lien avec les spectateurs par le biais d'un "live chat".

Le tout avec un recours massif aux Moyens Internes de Fabrication, comprenez La Fabrique. Quelques prestataires interviendront mais à la marge et en dehors de notre cœur de métier (sécurisation, énergie...).

Déploiement de la flotte vidéo mobile afin d'assurer une retransmission en Ultra Haute Définition, grande première pour des Jeux Olympiques et gros challenge pour les équipes techniques Maison !

Côté technique encore, les équipes de tournages ainsi que les rushes seront mutualisés pour d'une part éviter d'avoir plusieurs équipes aux mêmes endroits aux mêmes moments mais aussi et surtout pour partager les images et les rendre disponibles à tous les sites sans priorisation à qui que ce soit.

Côté logistique, certaines interrogations subsistent encore mais une dérogation aux frais de mission co-signée par Isabelle Caroff, Directrice des Ressources Humaines, et Christian Vion est présentée : elle permet un remboursement jusqu'à 500 € des nuits d'hôtels et un plafonnement à 80 € des 2 repas quotidiens avec le maintien d'un maximum à 40 € par repas.

[---> Ci-joint la note encadrant les frais de mission Jeux Olympiques et Paralympiques](#)

Les cantines du Siège et de Quadrans seront ouvertes, des négociations sont en cours pour la fourniture des repas sur les sites du Trocadéro et de la Villette avec les prestataires locaux.

Pour les hébergements, le service des Sports a déjà pré-réserver un certain nombre de chambres à Paris pour les salariés des régions détachés sur place. A priori cela permet de répondre à l'ensemble des besoins recensés.

Le point sécurité n'est pas occulté : le Siège restera accessible aux piétons, cyclistes et usagers des transports en commun. La fameuse Zone Rouge ne concerne que les véhicules à moteur et sur quelques dates seulement, imposées par la Préfecture de Police.

Voilà pour les grandes lignes, du point de vue Groupe.

Mais reste la question du jour : l'organisation et le temps de travail dans tout ça !?

Car le but est de diffuser de 06 heures à 23 heures environ, 7 jours sur 7 !

Si la dérogation demandée autoriserait jusqu'à 60 heures de travail hebdomadaire, la Direction nous indique avoir planifié des semaines de 50 à 55 heures maximum.

Les élus font remarquer que certains salariés, journalistes comme techniciens, pourraient enchaîner plusieurs événements tels que Roland Garros, le Tour de France et les JO et de fait dépasser la limite légale de 44 heures en moyenne sur 12 semaines glissantes. Nous alertons la Direction, les Ressources Humaines répondent y être vigilantes.

La Direction nous informe également ne pas vouloir recourir à la dérogation du gouvernement permettant le travail 7 jours sur 7 pendant la période JO. En revanche, par le jeu du décalage des Repos Hebdomadaires il est possible de travailler 10 à 11 jours d'affilés.

Les élus alertent aussi sur le cas particulier des salariés au forfait jour et la gestion de leurs repos compensateurs.

C'est ensuite à Fabrice Goll, Estelle Laurent et Erik Berg de présenter la coordination côté Réseau. Puis à Olivier Calvat et Laurence Beyssac de détailler la partie Fabrique.

Concernant les salariés du Réseau, les élus font remarquer le cafouillage et le flou encadrant les candidatures pour participer à l'évènement. La Direction répond que les sélections ont commencé il y a plus d'un an auprès des salariés ayant une appétence pour le sport. Nous n'aurons pas plus de critères objectifs ni d'explications à ce sujet.

Erik Berg nous présente la grille des journaux pendant la période des Jeux Olympiques et Paralympiques.

JT ICI 12/13 : 20 minutes dont 7' national + 13' région

JT ICI 19/20 : 20 minutes dont 5' national + 15' région

Les 5' minutes fournies par le national pour le JT ICI 19/20 se déclineront sous forme de 2 modules : 2'30" actu JO ou Paralympique + 2'30" actu nationale et internationale.

Les élus restent inquiets pour les 4 régions qui seront en JT commun à cette période. Quelle place pour l'actualité de proximité quand il faudra couvrir jusqu'à 8 départements comme en AURA ?

Erik Berg annonce que les régions pourront, si elles le souhaitent, se passer de l'actu nationale si un évènement (festival, etc) se déroule dans la région et nécessite une couverture totale régionale.

A l'issue de ces présentations, les élus ont voté un avis favorable à l'unanimité à la dérogation du temps de travail des personnels assurant l'opération avec certaines réserves.

Quid des CDD en indemnité de défraiement du réseau qui auront à se déplacer durant cette période dans des villes comme Marseille et Lille où les tarifs hôteliers seront exorbitants ? Quid des salariés qui ne possèdent pas la carte Corporate et qui seront contraints d'avancer les frais.

La direction nous répond qu'ils devront demander une dérogation. Nous serons attentifs à ce qu'elles soient acceptées.

Comment s'assurer que tous bénéficieront des repos compensateurs générés y compris les salariés au forfait jour ?

[----> Ci-joint l'avis rendu par les élus du CSE Réseau](#)

Prochain CSE du Réseau prévu les 19 et 20 juin 2024

Vos élus CSE • réseau : Titulaires : Grégory HEN - **Laurence ROMET** - Emeline DROXLER - Bruno DEMANGE - **Claude FALLAS** - Teddy CARUEL • **Suppléants:** Thierry COLIN - **Hervé MORIN** - Christophe AMOURIAUX - Sabrina MARTIN - François ORMAIN - Amélie DOUAY • **Représentant Syndical :** **Sébastien LEBAILLY**